

Implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) au centre-ville

Séances d'information

Lundi 6 novembre à 19 h	Hôtel Hyatt Regency Salon Jeanne-Mance
Mardi 7 novembre à 19 h	1251, rue Jeanne-Mance

Ateliers thématiques

14 et 15 novembre 8 h 30 à 12 h 30	Locaux de l'Office de consultation publique 1550, Metcalfe,
16 novembre 19 h à 22 h	14e étage

Audition des opinions

11 décembre à 19 h	Locaux de l'Office de consultation publique 1550, Metcalfe, 14e étage
--------------------	--

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur deux projets de règlements qui visent à rendre possible l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) sur le site de l'hôpital Saint-Luc, dans le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est, et les rues Sainte-Élisabeth, Saint-Antoine Est et Saint-Denis.

On y prévoit la construction d'un complexe hospitalier réorganisant les activités des hôpitaux Saint-Luc, Notre-Dame et Hôtel-Dieu. L'ensemble des immeubles rénovés et construits représentera une surface de plancher de 263 000 mètres carrés. Une fois le projet complété, 10 000 travailleurs de la santé y œuvreront, 900 médecins, des centaines de milliers de patients, visiteurs, professeurs et étudiants y circuleront annuellement.

OBJET DE LA CONSULTATION

Les projets de règlements qui font l'objet de la consultation prévoient des modifications à la réglementation actuelle sur plusieurs questions : usages, hauteurs, densité, volumétrie, circulation, stationnement, affectation du sol et plusieurs autres.

Les projets prévoient aussi des obligations sur les démolitions prévues d'édifices sur la rue Saint-Denis entre de La Gauchetière et Viger ainsi que sur les mesures à prendre pour mettre en valeur des éléments du patrimoine bâti.

La densité permise sur le site sera augmentée. Les hauteurs maximales qui sont actuellement de 44 à 60 mètres pourront être de 80 mètres dans le quadrilatère René-Lévesque Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis.

Les ateliers se veulent un lieu d'échange et de discussion entre la commission, les personnes-ressources et le public dans le but d'approfondir les principaux enjeux du projet à l'étude. Cet exercice veut surtout permettre aux participants de mieux comprendre ces enjeux et de faciliter la présentation de leur réflexion lors de la période d'audition des opinions.

Les ateliers font partie intégrante du processus de consultation publique. Les échanges et les discussions seront analysés par la commission au même titre que les questions et opinions formulées lors des deux autres parties plus formelles de la consultation.

DOCUMENTATION

La documentation relative au projet est disponible aux endroits suivants :

- Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Ville-Marie, 888, boul. de Maisonneuve Est, 5e étage;
- Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

Renseignements :

Estelle Beaudry à l'OCPM Tél. : (514) 872-8510
estellebeaudry@ville.montreal.qc.ca



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556

SITE DU CHUM

